



Collectivité
Territoriale
de Corse



FFSA



Europcar



9^e

7/11
OCTOBRE
2009

TOUR DE CORSE

HISTORIQUE



Trophée
**JEAN-CHARLES
MARTINETTI**

**VHC
VHRS**
**SUR ROUTES
FERMÉES**

REGLEMENT PARTICULIER



CARTE GENERALE

ETAPE 1 BASTIA - BASTIA

Mercredi 7 octobre 2009

ES1 Meria - Morsiglia - Pino
Km 19,75
Hr 15h23

ES2 Saint Florent - Oletta - Teghime
Km 09,50
Hr 17h06

ETAPE 2 BASTIA - PORTO

Jaudi 8 octobre 2009

ES3 Loreto di Casinca - Penta di Casinca
Km 10,08
Hr 09h28

ES4 Tagliu Isulacciu - Talasani - Moriani
Km 14,01
Hr 10h21

Parc Regroupement : ALERIA

ES5 Casaperta - Altiani - Pont Génôis
Km 26,19
Hr 12h52

ES6 Albertacce - Vergio Station
Km 15,67
Hr 15h10

ETAPE 3 PORTO - PORTO VECCHIO

Vendredi 9 octobre 2009

ES7 Casaglionne - Calcatoghju
Km 13,32
Hr 10h18

Parc Regroupement : PISCIADELLO CAPITORO

ES8 Col de Gradello - Pietra Rossa
Km 11,80
Hr 12h41

ES9 Martini - Fozzano
Km 14,74
Hr 13h44

ES10 Orone - Col de Bacinu
Km 14,30
Hr 15h17

ETAPE 4 PORTO VECCHIO - ILE ROUSSE

Samedi 10 octobre 2009

ES11 Aullene - Col de la Vaccia
Km 12,81
Hr 09h53

ES12 Col de Sorba
Km 12,63
Hr 11h41

Parc Regroupement : PRUMETEI

ES13 Ponte Novu - Lento - Canavaggia
Km 23,36
Hr 14h09

ES14 Novella - Col San Colombanu
Km 15,20
Hr 15h32

ETAPE 5 ILE ROUSSE - ILE ROUSSE

Dimanche 11 octobre 2009

ES15 Notre Dame de la Serra
Km 28,86
Hr 08h13

ES16 Montemaggiore - Cateri
Km 08,82
Hr 10h00



SOMMAIRE

REGLEMENT PARTICULIER - VHRS

PROGRAMME - HORAIRES 1

REGLEMENT PARTICULIER - VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION	3
ARTICLE 2P. ASSURANCES	4
ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES	5
ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS	5
ARTICLE 5P. PUBLICITE	5
ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES	5
ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE	6
ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL	6
ARTICLE 9P. CLASSEMENTS	6
ARTICLE 10P. PRIX	6

ARTICLE 1P. ORGANISATION	7
ARTICLE 2P. ASSURANCES	7
ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES	8
ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS	8
ARTICLE 5P. PUBLICITE	9
ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES	9
ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE	9
ARTICLE 9P. CLASSEMENTS	10
ARTICLE 10P. COUPES	10



ITINERAIRE

1 ^{er} Etape	11
2 ^e Etape	12
3 ^e Etape	14
4 ^e Etape	16
5 ^e Etape	18

PROGRAMME

Mercredi 01 Juillet 2009

Parution du règlement

Ouverture des engagements

Vendredi 31 Juillet 2009

Clôture des engagements

Mardi 01 Septembre 2009

Parution du road-book

Du 02 au 06 Octobre 2009

de 09h00 à 19h00

Reconnaitances

Mardi 6 Octobre 2009

de 18h00 à 22h00

Vérification des documents et des voitures
Bastia Place St Nicolas

Mercredi 7 Octobre 2009

de 08h00 à 11h30

Vérifica

Bastia

11h30

1ère réu

13h00

Publica

13h30

Mise en

14h30

Départ

Bastia

18h21

Arrivée

Bastia

21h00

Publica

Jeudi 8 Octobre 2009

08h30

Départ

Bastia

17h00

Arrivée

Porto

20h00

Publica

Vendredi 9 Octobre 2009

09h00

Départ

Porto

16h47

Arrivée

Porto V

20h00

Publica



Vérification des documents et des voitures
 Bastia Place St Nicolas
 1ère réunion des Commissaires Sportifs
 Publication des équipages admis au départ
 Mise en place du parc de départ
 Départ 1ère Etape
 Bastia - Place St Nicolas
 Arrivée 1ère Etape
 Bastia - Place St Nicolas
 Publication des résultats partiels
 Départ 2ème Etape
 Bastia - Place St Nicolas
 Arrivée 2ème Etape
 Porto
 Publication des résultats partiels
 Départ 3ème Etape
 Porto
 Arrivée 3ème Etape
 Porto Vecchio- terre plein la Marine
 Publication des résultats partiels

Samedi 10 Octobre 2009	
08h30	Départ 4ème Etape
	Porto Vecchio - terre plein la Marine
17h00	Arrivée 4ème Etape
	Ile Rousse - Centre Ville - Place Paoli
20h00	Publication des résultats partiels
Dimanche 11 Octobre 2009	
07h30	Départ 5ème Etape
	Ile Rousse - Centre Ville - Place Paoli
10h30	Arrivée du Rallye
	Ile Rousse - Centre Ville - Place Paoli
11h30	Vérifications finale
	Garage Opel - Calvi
12h30	Publication des résultats du rallye
	Ile Rousse - Centre Ville - Place Paoli
13h30	Remise des prix - Repas de Clôture
	Ile Rousse - Hotel Napoleon



REGLEMENT PARTICULIER - VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.



ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse organise le 9^{ème} Tour de Corse Historique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 230 en date du 27 juillet 2009 et le Visa du Comité Régional du Sport Automobile Corse n°02VH09 en date du 16 juillet 2009.

Comité d'Organisation

Co-Présidents :

José ANDREANI
Yves LOUBET

Tresorier : Jean Pierre PIERI

Secrétaire Général : Christian PAOLI

Membres :

Marie France AGOSTINETTI
Jean Michel ANDREANI
Jean Jo PRUNETTI
Jacques BONAFEDI
Patrick LECAILLON
Corine GUEYDOU

Pascal AIME
Gilbert ANDREANI
Pierre PIERGIGLI
Frederic TRAVERSARI
Nicole PHILIP
Sylvie BIANCHINOTTI

Romain PHILIP
Patrick PASTORINO
Philippe GIOVANNI
Olivier TRAVERSARI
Arsène GLASNER

Benoît SIMONOT
Angelo CASTRIGNANO
Jean Pierre DEFAINS
Jean François GIOVANANGELI
Serge ZELE

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Asa Terre de Corse
Route de Muratello - BP 15
20538 Porto Vecchio Cedex

Téléphone :

04 95 70 67 33

Fax :

04 95 72 10 80

Permanence du Rallye :

Asa Terre de Corse

Organisateur technique

Daniel BALDASSARI
Pierre BOI

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :
Président Bernard GEFROY
Membres Hervé ORSINI
Fabien ZYCH

Secrétaire du Collège : Denise GHIGO

Directeur de Course : Gerard GHIGO
Directeurs de Course Adjoints : Sylvie ZYCH
Jean Louis GACHINARD

Commissaire Technique
Responsable : Jean Jacques PAOLETTI
Commissaires Techniques : Thierry GARBY
Henri PLUTON
Christophe OLIVIERI
Jean Gérard MUZI
Philippe FABIANI
Patrick NICOLOPOULOS



Chargé des relations avec les concurrents (CS) : Antoine CASANOVA
Jean Pierre FOREST
Laurent FABRE
Jean Marc HAIBLE

Chargé des relations avec la presse : Olivier TRAVERSARI

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2P. ELIGIBILITE

Le rallye Tour de Corse Historique compte pour le TROPHEE JEAN CHARLES MARTINETTI.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le Mardi 6 Octobre 2009 de 18h00 à 22h00 et le Mercredi 7 Octobre 2009 de 08h00 à 11h30 à Bastia, Place Saint Nicolas.

Les vérifications finales seront effectuées le dimanche 11 Octobre 2009 à 11h30
Garage Opel - Calvi - Prix de la main d'oeuvre: 45 €

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Tour de Corse Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le Vendredi 31 Juillet 2009. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
avec la publicité facultative des organisateurs : 2850 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 5700 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques rallyes, le repas de clôture, remise des prix. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droit d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voitures Admises

Sont admises les voitures des périodes E à I inclus, Homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH). Les voitures homologuées groupe 5 et 6 sport prototype et course bi-place (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

4.3P. **ASSISTANCE** - Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera libre entre les spéciales.

4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont: Elle sera précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Tour de Corse Historique représente un parcours de 999,87 km.

Il est divisé en 5 étapes et 8 sections.

Il comporte 16 épreuves spéciales d'une longueur totale de 251,04 km.

Les épreuves spéciales et l'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. **RECONNAISSANCES** - Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu du 02 au 06 Octobre 2009 de 09h00 à 19h00



ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : Commissaire de route : Chasuble Orange
 Chef de poste : Chasuble Jaune

7.3.16. Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité d'UNE heure.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi : Un Classement Général
 Un classement pour les catégories : 1, 1S, 2, 2S, 3
 Un Classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes récompenseront tous les équipages classés.
 La remise des prix se déroulera le dimanche 11 Octobre 2009 à 13h30.



ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse organise, le Rallye de Régularité Historique Sportif 9^{ème} Tour de Corse Historique (VHRS) en double du rallye VHC 9^{ème} Tour de Corse Historique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 230 en date du 27 juillet 2009 et le Visa du Comité Régional du Sport Automobile Corse n°02VH09 en date du 16 JUILLET 2009.



Comité d'Organisation

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Secrétariat du Rallye, Adresse

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Permanence du Rallye

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Organisateur technique

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

1.1P. OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le Mardi 6 Octobre 2009 de 18h00 à 22h00 et le Mercredi 7 Octobre 2009 de 08h00 à 11h30 à Bastia, Place Saint Nicolas.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives : permis de conduire, licences ou titre de participation.

Aux vérifications techniques le concurrent devra présenter la fiche d'Identité ou PTH pour véhicule historique délivré par la FFSA ou un "Laissez-Passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA.

Contrôle final : Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Dès son arrivée, chaque équipage doit rejoindre le parc fermé et rendre disponible sa voiture pour un contrôle rapide effectué par les commissaires techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au Rallye de Régularité Historique Sportif Tour de Corse Historique, doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Vendredi 31 Juillet 2009. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". **Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.**

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 2850 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 5700 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques rallyes, le repas de clôture, remise des prix. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.



3.2. EQUIPAGES

Licences admises : les licences "conducteur" Internationale ou Nationale sont acceptées ainsi que les Titres de Participation Régularité International ou National.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être titulaire du permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques (homologués recommandés, et au minimum norme NF).

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammable (nylon ...) sont prohibées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K du code sportif de la FIA en vigueur, homologuées FIA et FFSA, pour les périodes E à J inclus. Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des voitures par périodes telles que définies à l'Annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à "l'esprit" et à l'aspect de la période donnée. L'organisateur peut regrouper et/ou subdiviser toute classe. La proclamation des résultats sera faite dans chaque classe.

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à affichage mécanique (comme par exemple Halda trip/twin/master, Retrotrip, Belmogtwin, VH Trip, etc.) peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales, mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans modification.

Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (gps, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé, même à l'aide de fixations temporaires sur la voiture.

Des juges de fait postés sur le parcours vérifieront le respect de cet article. 1^{ère} infraction constatée = 60 minutes de pénalité.
2^{ème} infraction = mise hors course.



4.2. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera libre entre les spéciales.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont : Elle sera précisée par additif
Les dispositions spécifiées dans l'article 6.1 de l'Annexe K au Code Sportif International de la FIA doivent être respectées.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le Rallye de Régularité Historique Sportif Tour de Corse Historique représente un parcours de 999,87 km. Il est divisé en 5 étapes et 8 sections. Il comporte 16 tests de régularité sur route fermée à la circulation d'une longueur totale de 251,04 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire». L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes. Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et dans le Road-Book.

6.2 RECONNAISSANCES - Non Autorisées

CARNET DE CONTROLE - Les fiches éventuelles des tests de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART.

Le départ sera donné en conformité avec le Programme.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des tests de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés. Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées. Un panneau "fin de la zone de contrôle" sera établi à une distance maximale de 1000 m après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de test de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de ce test de régularité. Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 10 minutes.

7.5.1.1. Tests de Régularité

Les équipages doivent parcourir les tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs et selon le choix fait par le concurrent.

Le chronométrage des tests de régularité s'effectuera à la seconde.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établi de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti: 1 seconde de pénalité.

Exemple :	Moyenne définie 45 km/h	Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km
	Temps idéal : 6 mn. 48 sec.	a) Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité. b) Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur prévoira des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur au moins la moitié des tests de régularité. Le chronométrage à ces lignes intermédiaires sera également effectué à la seconde. Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité d'une seconde. Pour un même test de régularité, il peut donc y avoir une ou plusieurs pénalités. Un dépassement de la moyenne de plus de 10% (moyenne haute), conduira à l'exclusion.

7.5.16.1. Si un pilote saute un test de régularité ou, pour des raisons techniques, ne réalise pas un test de régularité il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'horaire d'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le directeur de course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné sera pénalisé de 15 minutes.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

7.7. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape pour les étapes 1, 2, 3 et 4. Il devront présenter leur voiture au parc de départ de l'étape suivante 30 minutes avant leur heure de départ.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi:

- 1 classement général,
- 1 classement par Team (3 équipages minimum ; la composition des Teams devra être déposé au plus tard au moment des vérifications documents),
- 1 classement féminin.



ARTICLE 10P. COUPES

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

	ITINERAIRE	P 1/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
SECTION 1								
CH 0	Sortie Parc fermé Bastia Place St Nicolas		Ville	0,00	0,00		14:30	16:30
	AD - Avenue Pierre Giudicelli		Ville	0,05	0,05			
	AG - au rond point Nogues - direction Cap Corse		Ville	0,01	0,06			
	TD - Entrée tunnel (serrer à gauche)		Ville	0,52	0,58			
	TD - au rond point - direction Cap Corse		D80	0,30	0,88			
	TDMR - Station Shell		D80	0,78	1,66			
	TDMR - PIETRANERA		D80	0,42	2,08			
	TDMR - GRISGIONE		D80	1,91	3,99			
	TDMR - MIOMO		D80	0,96	4,95			
	TDMR - LAVASINA		D80	1,83	6,78			
	TDMR - Station ESSO		D80	1,35	8,13			
	TDMR - ERBALUNGA		D80	0,75	8,88			
	TDMR - Début Zone Etalonnage - poste transfo à gauche		D80	4,29	13,17			
	TDMR - SISCO - !! Dos d'ane		D80	1,09	14,26			
	TDMR - PIETRACORBARA		D80	2,51	16,77			
	TDMR - AMPUGLIA - Fin Zone Etalonnage		D80	1,03	17,80			
	TDMR - PORTICCILO		D80	5,28	23,08			
	TDMR - SANTA SEVERA		D80	2,72	25,80			
	TDMR - MERIA		D80	6,16	31,96			
	AG !!! - direction Morsiglia		D35	0,20	32,16			
CH1	TD - A l'arbre à droite		D35	2,29	34,45	00:50	15:20	17:20
	<i>ES 1 : Meria - Morsiglia - Pino (19,75 Km)</i>							
DES1	TD - Terre plein à droite		D35	0,19	34,64	00:03	15:23	17:23
	Suivre RP - au X		D35	2,89	37,53			
	TD suivre RP		D35	4,00	41,53			
	TDMR -(panneau Sundi)		D35	2,13	43,66			
	Epingle G - Direction Pino (fontaine)		D80	1,55	45,21			
	TDMR - Direction Pino		D80	0,90	46,11			
AES1	TD - Sur terre plein à droite avec muret		D80	8,28	54,39			
STOP	TD - au croisement D80/D180 (direction Pino)		D80	0,23	54,62			
	TD - au croisement - Suivre RP		D80	1,26	55,88			
	TDMR - BARRETTALI		D80	4,18	60,06			
	TDMR - direction Saint Florent		D80	3,91	63,97			
	TDMR - MARINCA		D80	4,17	68,14			
	TDMR - direction Saint Florent		D80	3,25	71,39			
	AD suivre RP - direction Saint Florent (après pont)		D80	3,27	74,66			
	TDMR - Nonza		D80	4,51	79,17			
	TDMR - au croisement		D80	2,74	81,91			
	TDMR - MARINE DE NEGRU		D80	1,53	83,44			
	Suivre RP - direction Saint Florent		D80	5,00	88,44			
	TD - au rond point direction Saint Florent		D81	5,58	94,02			
	TDMR - SAINT FLORENT		D81	2,18	96,20			
	TD - au rond point		D81	0,54	96,74			
	TD - Station Total		D81	0,70	97,44			
	TD - ! Dos d'anes		D81	0,12	97,56			
	TD - Station BP		D81	1,19	98,75			
	AG - !! Dos d'anes - au petit rond point - direction Ste Severale		D238	0,10	98,85			
CH2	Devant entrée propriété (Yves LECCIA à gauche)		D238	4,35	103,20	01:40	17:03	19:03
	<i>ES 2 : Saint Florent - Oletta - Teghime (09,50 Km)</i>							
DES2	Au Chêne Liège (à droite)		D238	0,30	103,50	00:03	17:06	19:06
	!! Epingle G très serré (direction Col de Teghime)		D38	3,50	107,00			
AES2	Col de Teghime (2ème terre plein à gauche)		D38	6,00	113,00			
STOP	à intersection D38/D81 puis TD direction Bastia		D81	0,26	113,26			
	A l'intersection TD direction Bastia - Centre Ville		D81	3,08	116,34			
	BASTIA		Ville	3,42	119,76			
	Au X TD Suivre RP		Ville	0,13	119,89			
	Au X TDMR		Ville	0,13	120,02			
	Au X TD Suivre RP		Ville	1,45	121,47			
	Au X AG Suivre RP		Ville	0,19	121,66			
	AG - au X après le pont		Ville	1,16	122,82			
	Au rond point TD (Best Western)		Ville	0,51	123,33			
	Au rond point TD (Station Total)		Ville	0,14	123,47			
	Au rond point TDMR		Ville	0,50	123,97			
	Au rond point TDMR		Ville	0,29	124,26			
CH 2a	AD Entrée parc Fermé BASTIA Place Saint Nicolas		Ville	0,08	124,34	01:15	18:21	20:21

	ITINERAIRE	P 2/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
SECTION 2								
CH 2b	Sortie Parc fermé Bastia Place St Nicolas		Ville	0,00	0,00		08:30	10:30
	AD - Avenue Pierre Giudicelli		Ville	0,05	0,05			
	AD - au rond point Nogues - direction Ajaccio		Ville	0,01	0,06			
	TDMR (Tunnel)		Ville	0,35	0,41			
	Au X AG suivre RP direction Ajaccio		Ville	1,69	2,10			
	Au X AG (prendre tunnel)		Ville	1,01	3,11			
	TDMR (Station Total)		Ville	0,40	3,51			
	Au rond point TDMR direction Ajaccio		N193	0,30	3,81			
	Au rond point TDMR		N193	0,94	4,75			
	Au rond point TDMR		N193	1,03	5,78			
	BIGUGLIA		N193	2,52	8,30			
	Au rond point suivre RP (Vulco)		N193	0,36	8,66			
	Au rond point TDMR		N193	0,95	9,61			
	Au rond point TDMR		N193	2,87	12,48			
	VILLE DE BORGIO		N193	2,87	15,35			
	Au rond point TDMR		N193	0,77	16,12			
	CRUCETTA		N193	1,33	17,45			
	Au rond point TDMR		N193	0,11	17,56			
	CASAMOZZA		N193	2,41	19,97			
	Au rond point AG direction Bonifacio		N193	0,97	20,94			
	TORRA		N193	1,83	22,77			
	Au rond point TDMR		N193	0,09	22,86			
	Au rond point TDMR		N193	0,66	23,52			
	TD - Station BP		N193	0,64	24,16			
	!! Au X AD direction Venzolasca		D37	0,78	24,94			
	A VENZULASCA (!! Dos d'ane)		D37	3,12	28,06			
	A l'intersection AG direction Silvareccio		D237	0,47	28,53			
	AD ! - direction Loreto		D6	2,20	30,73			
	AG - au croisement		NI	5,65	36,38			
CH3	TD - Maison à gauche et lavoir à droite		D6	0,76	37,14	00:55	09:25	11:25
	<i>ES3 : Loreto di Casinca - Penta di Casinca (10,08 Km)</i>							
DES3	TD - Sur Place du Village (poubelles à droite)		D6	0,98	38,12	00:03	09:28	11:28
	AG - au croisement D237/D6 - direction Porri		D237	4,17	42,29			
	TD - direction Porri		D237	2,03	44,32			
	Epingle D !! - direction Penta		D206	2,58	46,90			
AES3	TD - dans chemin à droite avant panneau Penta di Casinca		D206	1,30	48,20			
STOP	TD - A la borne à incendie entre 2 maisons		D206	0,17	48,37			
	TD suivre RP (monuments aux morts)		D206	0,29	48,66			
	Epingle D - direction Castellare di Casinca		D6	2,92	51,58			
	TD - CASTELLARE DI CASINCA		D6	0,87	52,45			
	TD - ! Dos d'anes		D6	2,38	54,83			
	AD - direction Aleria		N198	0,17	55,00			
	TD - FOLELLI		N198	2,48	57,48			
	AD - au rond point - direction La Porta		D506	0,95	58,43			
	AG !! - direction Tagliu Isulacciu		D330	3,42	61,85			
CH4	TD - au croisement D230/D330		D330	4,81	66,66	00:50	10:18	12:18
	<i>ES4 : Tagliu Isulacciu - Talasani - Moriani (14,01 Km)</i>							
DES4	TD - au cimetière		D330	0,17	66,83	00:03	10:21	12:21
	TD - au X D130/D330		D330	3,24	70,07			
	TD - TALASANI		D330	0,70	70,77			
	TDMR - au X D430/D109		D330	1,17	71,94			
	Suivre RP - direction Cervione - au X D330/D109		D330	0,60	72,54			
	TD en bas - sur Chemin communal devant l'église		NI	5,85	78,39			
AES4	TD - devant portail en fer vert		NI	2,45	80,84			
STOP	TD - Après le pont		NI	0,24	81,08			
	TD - au croisement vers RN198		NI	0,06	81,14			
	TD - ! Dos d'anes - suivre RP		NI	0,16	81,30			
	TD - au croisement		NI	1,03	82,33			
	AD - direction Aleria		N198	0,55	82,88			
	TD - SAN NICOLAO		N198	0,45	83,33			
	TD - Station Total		N198	0,72	84,05			
	TD - Station BP		N198	5,09	89,14			
	!!! AD !! - Serrer à droite ! (atelier de la noisette)		N198	5,43	94,57			
CP1	TD - Dans la cour Atelier de la noisette		NI	0,09	94,66			
	AG sur D52 puis AD sur N198 direction Aleria		N198	0,02	94,68			

	ITINERAIRE	P 3/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
	TD - Station Total		N198	2,05	96,73			
	TDMR - au X		N198	1,05	97,78			
	TD - LINGUIZETTA		N198	0,98	98,76			
	TDMR - au X		N198	11,28	110,04			
	TD - ALERIA		N198	3,54	113,58			
	TD - au rond point		N198	0,35	113,93			
CH 4a	AD ! - Entrée Parc Regroupement - Face Office du Tourisme		NI	0,33	114,26	01:30	11:51	13:51
SECTION 3								
CH 4b	Sortie parc Regroupement puis AD sur N200		N200	0,00	114,26	00:40	12:31	14:31
	TD - Vaccaja		N200	4,28	118,54			
	AG - direction Pancheraccia		D14	7,75	126,29			
CH5	TD - 270m après intersection N200/D14		D14	0,27	126,56	00:18	12:49	14:49
	<i>ES 5 : Casaperta - Altiani - Pont Génois (26,19 Km)</i>							
DES5	TD - A la barrière en bois		D14	0,17	126,73	00:03	12:52	14:52
	TD - PANCHERACCIA		D14	8,84	135,57			
	AD - suivre RP au X		D14	1,97	137,54			
	TD !! - PIETRA SERENA !! - 6 RALENTISSEURS !!		D14	1,55	139,09			
	Panneau de Fin d'agglomération - PIETRASERENA		D14	1,00	140,09			
	TD !! - PIEDICORTE !! - 4 RALENTISSEURS !!		D14	0,72	140,81			
	Suivre RP AD - devant église		D14	0,37	141,18			
	Panneau de Fin d'agglomération - PIEDICORTE		D14	0,51	141,69			
	AG en bas - vers N200		D314	3,73	145,42			
AES5	TD - enclos brebis à droite - sur chemin de terre		D314	7,50	152,92			
STOP	Aux X D314/N200 puis AD - direction Corte		N200	0,49	153,41			
	TD !! - pont étroit - suivre RP		N200	2,09	155,50			
	TDMR - au X		N200	7,26	162,76			
	Épingle G - au rond point - direction Bastia		N193	7,38	170,14			
	TD - au feu rouge		N193	0,36	170,50			
	AG - direction Castirla		Ville	1,12	171,62			
	TD - CORTE		Ville	0,20	171,82			
	AD - direction Castirla		D18	0,29	172,11			
	TD - Stelle Henri Toivonen - TDC 1986		D18	5,48	177,59			
	TD - CASTIRLA		D18	2,10	179,69			
	TD - U PONTE A CASTIRLA		D18	3,28	182,97			
	AG - direction Calacuccia		D84	0,08	183,05			
	AG - direction Calacuccia		D84	0,22	183,27			
	TD - CUCCIA		D84	11,55	194,82			
	AG - direction Calacuccia - suivre RP		D84	0,79	195,61			
	TD - CALACUCCIA		D84	1,87	197,48			
	TD - Suivre RP		D84	0,14	197,62			
	TD ! - direction Albertacce		D84	1,50	199,12			
	TD - ALBERTACCE		D84	1,89	201,01			
	TD - Suivre RP		D84	0,16	201,17			
	TD - Suivre RP		D84	1,64	202,81			
CH6	TD - au poteau téléphonique		D84	1,64	204,45	02:15	15:07	17:07
	<i>ES 6 : Albertacce - Vergio Station (15,67 Km)</i>							
DES6	Au poteau téléphonique et panneau chasse gardé		D84	0,17	204,62	00:03	15:10	17:10
AES6	TD - Dans virage à droite - terre plein à gauche		D84	15,67	220,29			
STOP	TD - Devant l'hotel Castel - Face à l'escalier		D84	0,38	220,67			
	TD - Col de Vergio		D84	1,46	222,13			
	TD - PAISOLU AITONE		D84	5,77	227,90			
	AD - direction Evisa - Porto		D84	4,53	232,43			
	TD - EVISA		D84	0,75	233,18			
	TD - direction Porto		D84	1,38	234,56			
	TDMR - au X		D84	8,00	242,56			
	TDMR - direction Porto		D84	6,25	248,81			
	TD - PORTO		D84	5,79	254,60			
	AD - sur pont		D81	0,29	254,89			
	AG - direction Porto Marine		D85	0,33	255,22			
	TD		Ville	1,29	256,51			
CH 6a	Entrée parc Fermé PORTO (panneau Palais du Corail)		Ville	0,17	256,68	01:50	17:00	19:00

ETAPE 3

Porto - Porto Vecchio

Vendredi 9 octobre 2009

ITINERAIRE
HORAIRE

	ITINERAIRE	P 4/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
SECTION 4								
CH6b	Sortie Parc Fermé Porto (sur dos d'ane)		Ville	0,00	0,00		09:00	11:00
	AD - au stop (face pharmacie)		D81	1,42	1,42			
	AD - direction Ajaccio (après pont)		D81	0,31	1,73			
	TD - Station Shell		D81	0,07	1,80			
	TD - au X - direction Piana		D81	0,59	2,39			
	TD - CALANQUES DE PIANA		D81	6,44	8,83			
	TD - PIANA		D81	3,21	12,04			
	AG - suivre RP direction Ajaccio		D81	0,84	12,88			
	TD - CARGESE		D81	18,13	31,01			
	AG - suivre RP direction Ajaccio		D81	0,27	31,28			
	AG - suivre RP		D81	0,24	31,52			
	TD - Station Total		D81	0,16	31,68			
	TD - SAGONE		D81	11,25	42,93			
	AD - suivre RP direction Ajaccio		D81	1,72	44,65			
	TD - suivre RP		D81	3,95	48,60			
	AG !!! - direction Casaglione		D25	1,78	50,38			
CH 7	Dans virage droite		D25	3,77	54,15	01:15	10:15	12:15
	<i>ES 7 : Casaglione - Calcatoggio (13,32 Km)</i>							
DES7	Dans chemin à droite		D25	0,15	54,30	00:03	10:18	12:18
	TD - CASAGLIONE		D25	4,62	58,92			
	Epingle D ! - direction Ajaccio		D201	0,11	59,03			
	TD - (AG) - direction Sari d'Orcino		D601	2,72	61,75			
	AD - sur pont direction Ajaccio		D201	0,63	62,38			
	TD - direction Ajaccio		D101	3,72	66,10			
AES7	TD - (dans chemin à gauche)		D101	1,52	67,62			
	TD - CALCATOGGIO		D101	0,32	67,94			
STOP	TD - aux barrières vertes		D101	0,05	67,99			
	AD - direction Ajaccio		D81	0,19	68,18			
	AG - direction Ajaccio		D81	1,03	69,21			
	TDMR		D81	8,09	77,30			
	TDMR		D81	0,25	77,55			
	!!! Radar (90 Km/h)		D81	2,20	79,75			
	AG - au rond point - direction Afa		D161	0,93	80,68			
	TD - AFA		D161	1,14	81,82			
	TD - suivre RP		D161	0,47	82,29			
	TD - au X		D161	0,23	82,52			
	TD - suivre RP		D161	0,56	83,08			
	AD - direction Ajaccio		N193	2,52	85,60			
	AG - au rond point		N193	0,90	86,50			
	TD - au X		N193	1,30	87,80			
	AG - au rond point - direction Bonifacio		N196	2,60	90,40			
	TD - suivre RP		N196	2,30	92,70			
	TDMR - au rond point		N196	1,35	94,05			
	AG - au rond point direction Bonifacio		N196	0,22	94,27			
	AG ! - direction Bisinao - Cognocoli		D302	1,03	95,30			
CH 7a	AG - Entrée parc Regroupement PISCIADELLO CAPITORO		D302	0,06	95,36	01:10	11:28	13:28
SECTION 5								
CH 7b	Sortie parc Regroupement puis AG		D302	0,00	95,36	00:40	12:08	14:08
	TD - suivre RP		D302	3,02	98,38			
	AD en bas - direction Porti Podu		D255	7,03	105,41			
	Epingle G		D255	3,82	109,23			
	AD - au stop direction Porto Pollo		D255	2,32	111,55			
CH 8	TD - au double poteau en bois à gauche		D255	3,24	114,79	00:30	12:38	14:38
	<i>ES 8 : Col de Gradello - Pietra Rossa (11,80 Km)</i>		D255					
DES8	TD - sur terre plein à droite devant A Baracca		D355	0,11	114,90	00:03	12:41	14:41
	TD - TASSINCA		D355	5,69	120,59			
	AD - direction Serre di Feno		D355	0,11	120,70			
	TD sur bosse - direction Propriano		D355	2,29	122,99			
	AD - direction Propriano		D355	1,18	124,17			
	TD en Face sur bosse - direction Propriano		D355	1,92	126,09			
AES8	TD - dans chemin à gauche		D355	0,61	126,70			
STOP	TD - entre deux maisons à gauche		D355	0,36	127,06			
	AD - au X direction Propriano		D757	0,19	127,25			

	ITINERAIRE	P 5/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
	AG - direction Propriano		D157	0,22	127,47			
	AD - direction Propriano - suivre RP		D157	1,12	128,59			
	TD - Station Total		D157	9,42	138,01			
	TD - direction Propriano		N196	0,09	138,10			
	AG - au rond point direction Martini		D257	3,11	141,21			
	AD - direction Martini		D557	3,58	144,79			
	TD - suivre RP		D557	0,62	145,41			
CH 9	TD - mur en pierre à gauche		D557	4,78	150,19	01:00	13:41	15:41
	<i>ES 9 Martini Fozzano (14,74 km)</i>							
DES9	TD - sur chemin à droite		D419	0,11	150,30	00:03	13:44	15:44
	TD - SANTA MARIA FIGLANELLA		D19	13,40	163,70			
AES9	TD - Sur placette à gauche au Bar restaurant U Pitraghju		D19	1,34	165,04			
STOP	TD - devant la mairie		D19	0,36	165,40			
	TD - ARBIDDALI		D19	2,46	167,86			
	AG - au X devant l'église		D119	0,45	168,31			
	AD - au X direction Levie		D69	5,22	173,53			
	AG - au X direction Levie		D268	0,18	173,71			
	AG - suivre RP - direction Levie		D268	2,57	176,28			
	TDMR - OLMICCIA		D268	4,33	180,61			
	TD - SAINTE LUCIE DE TALLANO		D268	0,42	181,03			
	TD - au X		D268	0,95	181,98			
	TD - suivre RP - direction Levie		D268	3,92	185,90			
	TD - LEVIE		D268	4,04	189,94			
	AD !! - à la fontaine		D59	0,46	190,40			
	AG - cimetière		D59	0,14	190,54			
	TD - suivre RP - CARBINI		D59	8,39	198,93			
	TD ! - Dos d'ane		D59	0,14	199,07			
	TD - ORONE		D59	1,26	200,33			
CH 10	TD - au mur en pierre		D59	0,46	200,79	01:30	15:14	17:14
	<i>ES 10 : Orone - Col de Bacinu (14,30 Km)</i>							
DES10	TD - Maison à gauche avec volet bois		D59	0,12	200,91	00:03	15:17	17:17
	AG - direction Porto vecchio		D59	3,46	204,37			
	TD - COL DE BACINU		D59	1,50	205,87			
AES10	TD - sur terre plein à gauche		D59	9,34	215,21			
STOP	TD - (trois arbres à gauche)		D59	0,57	215,78			
	TD - direction Bonifacio		D59	2,21	217,99			
	TDMR - au X direction Bonifacio		D59	1,04	219,03			
	TDMR		D59	0,73	219,76			
	TDMR		D59	0,49	220,25			
	AG - Au X suivre RP		D59	0,58	220,83			
	AG - !! Au X direction Sotta		D259	0,51	221,34			
	TD - Au X en face suivre RP		D259	1,13	222,47			
	TD - Au X suivre RP		D859	2,17	224,64			
	TD - CECCIA		D859	2,61	227,25			
	TDMR		D859	0,20	227,45			
	TD - !! Radar Fixe (90 Km/h)		D859	1,63	229,08			
	TD - PORTO VECCHIO		D859	0,94	230,02			
	TD - Sation Total		Ville	0,44	230,46			
	AG - au rond point direction Bastia		Ville	0,18	230,64			
	TD - au rond point direction Le Port		Ville	0,64	231,28			
	AD - au X direction Le Port		Ville	0,37	231,65			
	AD - au X direction Le Port		Ville	1,01	232,66			
	AG - au X devant le Port		Ville	0,22	232,88			
	TD !!! - Dos d'ane !!		Ville	0,18	233,06			
CH 10a	AD - Entrée Parc Fermé PORTO VECCHIO		Ville	0,22	233,28	01:30	16:47	18:47

	ITINERAIRE	P 6/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
SECTION 6								
CH 10b	AD - sortie Parc Fermé PORTO VECCHIO (sous portique)		Ville	0,00	0,00		08:30	10:30
	TD - au rond point direction Zonza		Ville	0,73	0,73			
	TD - au rond point direction Zonza (station Total)		Ville	0,41	1,14			
	TD - au rond point direction Zonza		D368	0,74	1,88			
	TD - PALAVESA		D368	2,79	4,67			
	TD - au X		D368	1,02	5,69			
	AD - au X direction Zonza		D368	13,92	19,61			
	TD - Barrage de l'Ospedale		D368	2,31	21,92			
	TD - COL D'ILLARATA		D368	6,12	28,04			
	AD - direction Zonza		D368	4,59	32,63			
	TD - ZONZA		D368	5,75	38,38			
	TD en bas - direction Ajaccio		D420	0,59	38,97			
	TD - Suivre RP		D420	3,59	42,56			
	TD - QUENZA		D420	2,86	45,42			
CP2	TD - Auberge Chez Felicien - Sole Monti		D420	0,39	45,81			
	AD - suivre RP - direction Aullene		D420	3,52	49,33			
	TD - suivre RP - direction Aullene		D420	0,40	49,73			
	TD - SERRA DI SCOPAMENA		D420	1,63	51,36			
	TD - direction Aullene		D420	1,03	52,39			
	TD - direction Aullene		D420	1,27	53,66			
	TD - AULLENE		D420	2,70	56,36			
	AD - au X (devant station essence)		D69	0,51	56,87			
CH 11	TD - sur terre plein à gauche (poubelles)		D69	0,52	57,39	01:20	09:50	11:50
	<i>ES 11 Aullene - Col de la Vaccia (12.81 Km)</i>							
DES11	TD - au panneau Audde		D69	0,15	57,52	00:03	09:53	11:53
AES11	TD - a l'auberge du Col de la Vaccia		D69	12,81	70,33			
STOP	TD - sur terre plein à droite		D69	0,21	70,54			
	AG - suivre RP direction Ajaccio		D69	3,39	73,93			
	TD - ZICAVO		D69	8,96	82,89			
	AD - direction Cozzano		D69	0,46	83,35			
	TD - COZZANO		D69	2,85	86,20			
	AD - direction Bocca di Verde		D69	1,13	87,33			
	TD - direction Col de Verde		D69	3,05	90,38			
	TD - COL DE VERDE		D69	14,11	104,49			
	AG - suivre RP		D69	15,09	119,58			
	TD - GHISONI		D69	0,4	119,98			
	AG - direction Col de Sorba		D69	1,39	121,37			
CH 12	TD - A l'arbre à droite		D69	3,84	125,21	01:45	11:38	13:38
	<i>ES 12 : Col de Sorba (12.63 Km)</i>							
DES12	TD - au pin à droite après pont		D69	0,21	125,42	00:03	11:41	13:41
	TD - COL DE SORBA		D69	6,10	131,52			
AES12	TD - au mur en pierre à gauche		D69	6,53	138,05			
STOP	TD - à la borne à incendie		D69	0,64	138,69			
	AD - au X direction Corte		N193	0,04	138,73			
	TD - VIVARIO		N193	1,49	140,22			
	TD - suivre RP		N193	0,57	140,79			
	TD suivre RP (après pont)		N193	3,52	144,31			
	TD - VENACO		N193	3,74	148,05			
	TD - suivre RP		N193	0,80	148,85			
	AG - suivre RP direction Corte		N193	0,83	149,68			
	TD - suivre RP		N193	1,58	151,26			
	TD - suivre RP		N193	0,86	152,12			
	TD - ST PIETRO DI VENACO		N193	0,88	153,00			
	TD - CORTE		N193	7,49	160,49			
	TD - au rond point		N193	0,19	160,68			
	TD - au rond point direction Bastia		N193	0,15	160,83			
	TD - au feu rouge		N193	0,37	161,20			
	TDMR		N193	1,07	162,27			
	TD - Station BP		N193	0,33	162,60			
	TDMR		N193	3,84	166,44			
	TD - CAPORALINO		N193	5,16	171,60			
	TD - FRANCARDO		N193	1,66	173,26			
	AG ! Puis AD !		N193	0,64	173,90			
	TD - à l'église		N193	0,28	174,18			
CH 12a	AD - Entrée Parc Regroupement - Prumetei		Ville	0,18	174,36	01:20	13:01	15:01

	ITINERAIRE	P 7/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
SECTION 7								
CH 12b	AD Sortie Parc Regroupement		Ville	0,00	174,36	00:40	13:41	15:41
	AG - direction Ponte Leccia		N193	0,70	175,06			
	TD - PONTE LECCIA		N193	6,39	181,45			
	AD - au rond point direction Bastia		N193	0,85	182,30			
	TD - PONTE NOVU		N193	6,74	189,04			
	AG !!! - direction Lento		D5	1,45	190,49			
CH 13	TD - portail noir à droite (maison Simonpieri)		D5	0,38	190,87	00:25	14:06	16:06
	<i>ES 13 : Ponte Novu - Lento - Canavaggia (23,36 Km)</i>							
DESI3	TD - au poteau en béton à droite		D5	0,31	191,18	00:03	14:09	16:09
	AG en Epingle - direction Canavaggia		D105	8,40	199,58			
	TD - CANAVAGGIA		D105	4,72	204,30			
	TD - (stelle)		D105	0,13	204,43			
	TD		D105	0,18	204,61			
	TD - COSTA RODA		D105	1,78	206,39			
AESI3	TD - dans virage droite terre plein à gauche		D105	8,15	214,54			
STOP	TD - sur parking à droite avec container		D105	0,22	214,76			
	TD - Voie ferré		D105	3,33	218,09			
	AD - direction Ile Rousse		N197	0,19	218,28			
	TD MR		N1197	3,39	221,67			
	AD !!! puis AG vers grand parking		D5	4,11	225,78			
CP3	AD - Les Portes de la Balagne		NI	0,23	226,01			
	TD !!! Reprendre RN 1197		N1997	0,10	226,11			
	AG - direction Novella		D12	7,70	233,81			
	TD - NOVELLA		D12	4,19	238,00			
	TD - en face		D12	0,55	238,55			
CH 14	TD - au muret Maison à Gauche		D12	0,47	239,02	01:20	15:29	17:29
	<i>ES 14 : Novella - Col San Colombanu (15,20 Km)</i>							
DESI4	TD - sur parking à droite (borne à incendie)		D12	0,07	239,09	00:03	15:32	17:32
	AD !! - Serrer à droite		D12	1,30	240,39			
	AD - au X		N197	4,43	244,82			
	TD - direction Belgodere		N197	7,55	252,37			
AESI4	TD - sur terre plein à gauche		N197	1,92	254,29			
STOP	TD - sur terre plein à gauche		N197	0,54	254,83			
	TD - suivre RP		N197	0,71	255,54			
	TD - BELGODERE		N197	2,76	258,30			
	AD - devant l'église		N197	0,54	258,84			
	AG - direction Ile Rousse		N197	8,44	267,28			
	TD - MONTICELLO		N197	2,97	270,25			
	TD - Passage à niveau		N197	2,51	272,76			
	TD - ILE ROUSSE		Ville	0,66	273,42			
	AD - direction Le Port		Ville	0,95	274,37			
	TD - au X		Ville	0,12	274,49			
CH 14a	AD - entrée Parc Fermé Ile Rousse		Ville	0,07	274,56	01:30	17:02	19:02

ETAPE 5

Ile Rousse - Ile Rousse

Dimanche 11 octobre 2009

	ITINERAIRE	P 8/8	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
				Part.	Total			
SECTION 8								
CH 14b	Sortie Parc fermé Ile Rousse et TD (marché couvert)		Ville	0,00	0,00		07:30	09:30
	au X AG direction Calvi		Ville	0,25	0,25			
	au X AD direction Calvi suivre RP		N197	1,38	1,63			
	au X TD suivre RP		N197	2,98	4,61			
	TDMR (Station Total)		N197	2,00	6,61			
	AREGNO PLAGE		N197	0,23	6,84			
	au X TDMR		N197	0,58	7,42			
	au X TD suivre RP		N197	1,52	8,94			
	au X AG suivre RP		N197	1,80	10,74			
	au X AG suivre RP		N197	2,28	13,02			
	au X TD suivre RP		N197	0,51	13,53			
	LUMIO (suivre RP)		N197	0,86	14,39			
	au X TD suivre RP		N197	0,43	14,82			
	!!! Radar Fixe (90 Km/h)		N197	2,93	17,75			
	au rond point TDMR		N197	1,03	18,78			
	au rond point TDMR		N197	1,16	19,94			
	CALVI		Ville	1,23	21,17			
	au rond point TD suivre RP		Ville	0,73	21,90			
	TDMR (Station Total)		Ville	0,91	22,81			
	au rond point TDMR		Ville	0,10	22,91			
	au X TDMR		Ville	0,36	23,27			
	au X TDMR		Ville	0,21	23,48			
	au X AG (citadelle)		D81b	0,32	23,80			
	au X TD direction Porto suivre RP		D81b	0,12	23,92			
CH 15	Au X D81/NI (ND de la Serra) puis AD direction Porto		D81b	3,25	27,17	00:40	08:10	10:10
	<i>ES 15 : Notre Dame de la Serra (28,86 Km)</i>							
DES15	au mur en pierre marquage au sol (devant Mara Beach)		D81b	0,10	27,27	00:03	08:13	10:13
AES15	Olmu au Portail en bois grand eucalyptus en face		D81b	28,86	56,13			
STOP	A intersection D81b/D81 puis TD direction Calvi		D81	0,72	56,85			
	au X TDMR		D81	0,56	57,41			
	COL DE MARSOLINO		D81	11,53	68,94			
	au X AG (stop) - direction Calvi		D81	4,58	73,52			
	AEROPORT DE CALVI		D81	4,03	77,55			
	au rond point AD direction Ile Rousse		N197	3,04	80,59			
	!! au rond point AD direction Calenzana		D151	1,15	81,74			
	au rond point AG direction Montegrosso		D451	0,65	82,39			
CH 16	TD - au chemin de terre à gauche		D451	5,61	88,00	01:44	09:57	11:57
	<i>ES 16 : Montemaggiore - Cateri (08,82 Km)</i>							
DES16	TD - dans terre plein à droite avec gros chêne		D451	0,32	88,32	00:03	10:00	12:00
	TD - MONTEMAGGIORE		D451	2,51	90,83			
	Epingle G ! - au monument aux morts		D451	0,38	91,21			
	AG - direction Cateri		D151	0,05	91,26			
	AG - direction Cateri		D151	1,02	92,28			
AES16	TD - (entrée incinérateur sur la droite)		D151	4,86	97,14			
STOP	TD - au chemin en terre à droite		D151	0,43	97,57			
	TD en face - direction Ile Rousse		D151	0,97	98,54			
	TD - au X		D151	0,61	99,15			
	TD - AREGNO		D151	0,93	100,08			
	TD - suivre RP		D151	0,25	100,33			
	TD ! - Dos d'ane		D151	1,01	101,34			
	TD ! - Dos d'ane		D151	0,14	101,48			
	TD ! - Dos d'ane		D151	0,08	101,56			
	TD - CORBARA		D151	3,72	105,28			
	TDMR		D151	2,09	107,37			
	AD - au stop		N197	1,97	109,34			
	AG !! - au X direction le Port		D513	0,07	109,41			
	AD - direction centre ville		Ville	1,36	110,77			
CH 16a	AD - Entrée Parc Fermé - direction Ile Rousse		Ville	0,24	111,01	00:30	10:30	12:30
TOTAL Km Rallye				999,87				
Total Km Es				251,04				

PALMARES 2008



Podium VHC

1ers	Erik Comas - Jean-Noël Vesperini	Alpine A110
2èmes	Christophe Terriou - Anne Drouilleau	Porsche 911
3èmes	Michel Gendre - Joris Gendre	Porsche 911

Podium VHRS

1ers	Patrick Landon - Corine Landon	Alpine A110
2èmes	Didier Demars - Tony Avolio	R5 Alpine
3èmes	Robert Kieffer - Guy Pauly	Porsche 912





message
VÊTEMENTS PUBLICITAIRE
Sportswear



Bon de Commande

Réf	Taille	Désignation	Qté	Prix TTC	Total
1		Tee shirt		10,00€	
2		Polo noir		25,00€	
3		Chemise jeans		40,00€	
4		Blouson molleton rouge		60,00€	
5		Gilet S/Manches sofsheil		60,00€	
6		Casquette winner		10,00€	
7		Mascotte		20,00€	

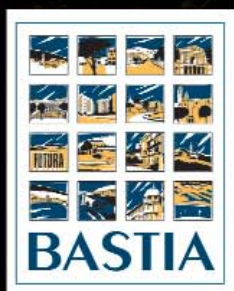
TOTAL COMMANDE					
FRAIS DE PORT (FRANCE)					12,00€
TOTAL À PAYER					



M. , Mme , Mlle.....
 Adresse
 Code postal..... Ville
 Pays..... Tél
 COMMANDE À RETOURNER À SAS MESSAGE - 7 RUE DE LORRAINE -
 54840 GONDREVILLE - ACCOMPAGNER DE VOTRE RÉGLEMENT
 Tél : 03-83-65-32-70 Pour envoi étranger nous consulter .

S2

promotions
immobilières
Porto-Vecchio
www.promosudcorse.com



CORSE
CSM